

**ARRETE N°AP/2026/477****OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU COMITE D'INVESTISSEMENT DE LA SEM AXE SEINE ENERGIES RENOUVELABLES (SEM ASER)**

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1 ;

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu le procès-verbal et la délibération CM2026/04/13/01 du 13 avril 2026 portant élection du président de la métropole du Grand Paris ;

Vu la délibération CM2022/02/15/18 portant création d'une Société d'économie mixte (SEM) « Axe Seine Energies Renouvelables » ;

Vu la délibération CM2022/02/15/19-13 portant désignation des représentants de la métropole du Grand Paris dans le cadre de la création d'une société d'économie mixte (SEM) « Axe Seine Energies Renouvelables » ;

Vu la délibération CM2026/02/20/03 portant adoption définitive du plan climat air énergie métropolitain pour la période 2026-2032 ;

Vu l'arrêté AP2026/121 portant délégation de signature à Madame VAN SCHOOR, Directrice générale des services par intérim ;

Vu l'acte portant sur le recrutement de Madame Eva FRANGIAMONE en qualité de cheffe de service Energie et Climat ;

Vu l'acte portant sur le recrutement de Monsieur David GLOTIN en qualité de chef de pôle Transition énergétique ;

Vu l'article 23 des statuts de la SEM ASER sur la création d'un comité d'investissement et sa composition ;

Vu l'article 20.2 du pacte d'actionnaires de la SEM ASER sur la nomination des membres du comité d'investissement ;

Considérant qu'il appartient à l'exécutif de chaque collectivité ou groupement de collectivité de désigner ses membres au comité d'investissement ;

Considérant que les membres sont désignés pour une durée de 6 ans et ne perçoivent aucune rémunération ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Eva FRANGIAMONE, en sa qualité de cheffe de service Energie Climat, est désignée membre titulaire du comité d'investissement de la SEM ASER, représentant la Métropole du Grand Paris.

ARTICLE 2 : Monsieur David GLOTIN, en sa qualité de chef de pôle Transition énergétique, est désigné membre suppléant du comité d'investissement de la SEM ASER, représentant la Métropole du Grand Paris.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice générale des services de la Métropole du Grand Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Région Ile-de France et fera l'objet d'une publication. Il sera en outre notifié aux intéressés.

Fait à Paris, le **18 SEP. 2026**

Le président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Notification le :
Signature :

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de l'acte.